



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E35429

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2004  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 17/04/2023  
15 000

Raison sociale : ALAIN CAZENAVE

33 RUE LAPEYRERE  
COMPLEXE DU BOIS BEARNAIS  
64300 ORTHEZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU

Téléphone : 05 59 69 09 00  
Portable : 0680630230

Fax :

Siret : 451 732 291 00021

Code NACE : 4322A

Site Internet : [www.cazenave-chauffage-plomberie.fr](http://www.cazenave-chauffage-plomberie.fr)

Numéro caisse de congés payés : 0053338 02 0

E-mail : [alain.cazenave6@wanadoo.fr](mailto:alain.cazenave6@wanadoo.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 4143451500002

Responsabilité légale :  
CAPDOUZE FRANCK GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 4143451500002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.